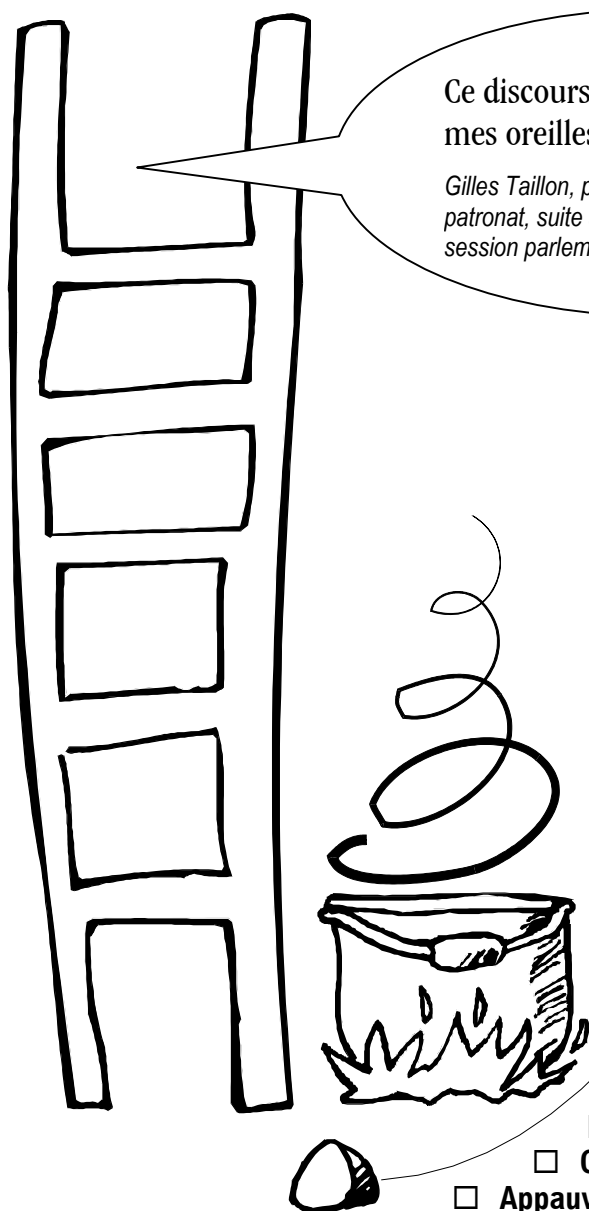




Vers un Québec sans pauvreté : «Pour avancer, faut financer !»

Les mesures annoncées versus les mesures évoquées ou réclamées

En décembre 2002, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette loi ouvre une action permanente et continue en direction d'un Québec sans pauvreté. Les gens veulent y croire. Pour y croire, il va falloir que le départ de cette loi soit marqué par des décisions concrètes qui ont un impact pour le mieux dans la vie des plus pauvres. Ça ne se fera pas sans changer le regard et sans y mettre les dollars. Tout le monde y gagnera. Chaque dollar placé au bas de l'échelle circule plusieurs fois dans l'économie et profite à tout le monde : la marmite se chauffe par le bas. Le plan d'action prévu par cette loi est dû depuis le 5 mai 2003. C'est le temps de bouger. Le budget 2003-2004 du nouveau gouvernement s'en vient. Celui-ci semble avoir les oreilles ailleurs. Vous trouverez ci-dessous une liste de mesures évoquées publiquement depuis quelques semaines. Elles sont placées grosso modo en fonction de leur point d'impact dans l'échelle sociale : est-ce que ce sont des mesures qui agissent sur l'économie et la société par le haut, par le milieu ou par le bas? Vous trouverez au verso quelques indications à ce sujet. Nous vous invitons le jour du budget à pointer les mesures annoncées, à rayer celles qui n'auront pas été annoncées, à ajouter celles qui ne figurent pas déjà dans cette liste et à vous demander si on a financé pour avancer...



- ☐ Réduction de la taille et des interventions de l'État
- ☐ Recours au privé
- ☐ Et le revenu des médecins?
- ☐ Déréglementation et réduction des charges sociales et fiscales des entreprises
- ☐ Baisses d'impôts

- ☐ Investissements en santé et en éducation
- ☐ Négociations dans le secteur public
- ☐ Conciliation travail-famille
- ☐ Développement des garderies

- ☐ Développement de l'économie solidaire

- ☐ Soutien aux travailleurs et travailleuses précaires ou à faible revenu
- ☐ Financement des organismes communautaires

- ☐ Provisions pour l'application de la loi 112
- ☐ Formation, insertion et accès à l'emploi
- ☐ Reconfiguration des allocations familiales
- ☐ Logement social
- ☐ Meilleur respect des actifs à l'aide sociale
- ☐ Barème plancher
- ☐ Abolition de la récupération des pensions alimentaires à l'aide sociale
- ☐ Gratuité des médicaments
- ☐ Appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre de la population



Danger : workfare, préjugés, culpabilisation des personnes pauvres

Les mesures annoncées augmentent-elles ou réduisent-elles les écarts? Quel est leur impact sur les plus pauvres? À qui profitent-elles en premier? Mettent-elles en application la loi 112 ?



☐ **Réduction de la taille et des interventions de l'État**

Beaucoup annoncé. Profite à ceux et celles qui n'ont rien à gagner de la mise en commun des richesses pour le bien commun et de leur redistribution selon les besoins. I.e. à ceux et celles qui ont déjà tout gagné...

☐ **Recours au privé**

Le nouveau gouvernement n'a que ces mots à la bouche. Qui va payer pour les profits qu'il faudra générer en plus des coûts des services autrefois dispensés sans rechercher un but lucratif ?

☐ **Et le revenu des médecins ?**

Plusieurs centaines de millions de dollars ont été concédés l'hiver dernier pour améliorer la rémunération des médecins généralistes et spécialistes, déjà très en haut de l'échelle. Où sont-ils intégrés ?

☐ **Déréglementation et réduction des charges sociales et fiscales des entreprises**

Beaucoup répété par le nouveau gouvernement, beaucoup réclamé par le patronat. Mesures à effet aléatoire. Défait la solidarité fiscale et sociale. Pas clair que ça maintient ou crée des emplois ou que ça améliore les conditions de travail. Risque en fait de provoquer le mouvement contraire. Approche «percolateur», par le haut, sans garantie d'impact au bas de l'échelle.

☐ **Baisses d'impôts**

Le nouveau gouvernement annonce des baisses d'impôt de 27 % sur cinq ans. Augmente directement les écarts. N'a d'effet que sur le 60% qui paie des impôts et en général avantage en premier les plus hauts revenus. L'effet prévu sur la consommation et sur l'économie ne se réalise pas. Les baisses d'impôt cumulatives des dernières années devraient avoir atteint en 2003 un impact récurrent de 3,8 MM\$ par année de moins en revenus pour l'État. Ce qui peut expliquer les difficultés budgétaires actuelles bien plus que les fuites en avant du rapport Breton.

☐ **Investissements en santé et en éducation**

Nécessité de maintenir des programmes universels. Nécessaire mais n'assure pas en soi la réduction des inégalités et de la pauvreté qui persistent malgré l'existence des services. Réponses à trouver aux coûts croissants dans la santé. La contribution récente du fédéral améliore un peu, pas assez, la capacité de dépenser. Mesures par le milieu, kidnappables par le haut selon les choix faits.

☐ **Négociations dans le secteur public**

Provisions annoncées. Mesures par le milieu.

☐ **Conciliation travail-famille**

Idée récemment mise au jeu par le gouvernement. Mesure par le milieu. Évolution souhaitée dans les modes de vie.

☐ **Développement des garderies**

Menaces à l'approche universelle des garderies à 5\$ et à leur développement selon les critères de l'économie sociale.

☐ **Soutien aux travailleurs et travailleuses précaires ou à faible revenu**

Suppose un changement dans le rapport de la société à l'économie, à l'activité et à l'emploi. Le salaire minimum et les normes du travail ne se décrètent pas dans un budget, mais les annonces récentes présagent des reculs plus que des avancées.

☐ **Développement de l'économie solidaire**

Crée de l'emploi, des services et des entreprises collectives dans une approche transformatrice de l'«économie au service des personnes et des communautés». Suppose le maintien du secteur public. Semble mis de côté par le nouveau gouvernement.

☐ **Financement des organismes communautaires**

Crée de l'emploi, des services et des organisations dans une approche non marchande de l'activité humaine. Renforce les communautés et les personnes au bas de l'échelle. Développe le pouvoir citoyen, les solidarités, les sécurités et la cohésion. Semble mis de côté par le nouveau gouvernement.

☐ **Provisions pour l'application de la loi 112**

Silence total du nouveau gouvernement alors que la loi lui crée des obligations. Que faudra-t-il pour renverser la vapeur? Un Québec sans pauvreté va supposer de trouver comment déplacer plusieurs milliards \$ du PIB pour qu'ils circulent à partir du bas de l'échelle. À viser d'abord : la couverture des besoins essentiels.

☐ **Formation, insertion et accès à l'emploi**

Zone de contradiction entre l'éthique officielle du travail et une approche de contrôle social qui crée des écarts entre chômeurs récents et de longue durée. Nécessaire, mais attention aux programmes à effets pervers. Suppose de faire confiance au potentiel des personnes et de le soutenir.

☐ **Reconfiguration des allocations familiales**

Ne couvrent pas en ce moment les besoins essentiels des enfants des familles à faible revenu. Non indexées depuis 1994. Réduisent les écarts. Efficacité prouvée pour réduire la pauvreté. Suppose une approche différente de la fiscalité. Réinvesti immédiatement dans l'économie locale.

☐ **Logement social**

Crise du logement. Mesure par le bas qui crée de l'emploi aussi dans la construction. Promesses incertaines. À surveiller.

☐ **Meilleur respect des actifs à l'aide sociale**

Prévu par la loi 112. Nécessaire pour ne pas s'enfoncer dans la pauvreté et pour en sortir.

☐ **Barème plancher**

Réduit les écarts. Couvre des besoins essentiels non encore couverts et réduit de graves déficits humains. Assure une sécurité de base. Réinvesti illico dans l'économie locale. Approche progressive possible. La solution pour la prestation minimale transitoire prévue par la loi 112.

☐ **Abolition de la récupération des pensions alimentaires à l'aide sociale**

Prévu par la loi 112 mais à un niveau non précisé. Il faut en finir complètement avec cette discrimination : la fiscalité ne comptabilise pas dans le revenu d'un parent la pension alimentaire versée pour un enfant, mais l'aide sociale, elle, la déduit de la prestation du parent ce qui en prive l'enfant.

☐ **Gratuité des médicaments**

Acquis perdu envers les plus pauvres, à l'aide sociale (APTE) ou recevant le supplément de revenu garanti, dont les revenus de survie n'ont pas été augmentés avec l'instauration de la franchise. Préviendrait des problèmes de santé graves. Résistance incompréhensible du gouvernement précédent. Engagement du nouveau gouvernement.

☐ **Appauvrissement zéro**

Maintient le pouvoir d'achat des plus pauvres. Empêche d'empirer. Réinvesti illico dans l'économie locale. Son absence crée automatiquement un déficit humain.

☐ **Et tous les dangers d'augmenter les trous dans l'approche de la sécurité et de la solidarité sociale malgré tout le chemin fait entre autres en commission parlementaire pour montrer le bien-fondé d'évoluer vers une approche fondée sur les droits.**

